RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01858
Numéro SIREN : 793 507 724
Nom ou dénomination : MANAGEMENT PROJECT CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2018 sous le numéro de dépôt 15916

Greffe du tribunal de commerce d'Evry : dépôt N°15916 en date du 25/10/2018

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2018

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumisau dépot de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
EURL MANAGEMENT PROJECT CONSULTING	2 ALLEE DE LA SOLIDARITE
SIRET 7 9 3 5 0 7 7 2 4 0 0 0 1 1	91000 EVRY
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: CONSEIL POUR LES AFFAIRES ET AUT GESTION

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	3 106
Bénéfice imposable à 15%					

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines | Pôle de compétivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies | Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies | Autres dispositifs | Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers côtées | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET A 7 BLD DU MARECHAL JUIN 91370 VERRIERES LE BUISSON Tél: 0169331300	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	**Identité du déclarant:**
N° d'agrément du CGA Tél:	Date: Lieu EVRY Qualité et nom du signataire: PRESIDENT Signature PETIT CHRISTELLE

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Certifié conforme

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Montant des sommes versées :					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2018

Désignation de l'entreprise : EURL MANAGEMENT PROJECT CONSULTING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 2 ALLEE DE LA SOLIDARITE 91000 EVRY

Numéro SIRET * : 7 9 3 5 0 7 7 2 4 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122016 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	10 000	016	10 000		
	Immobilisations corporelles *	028	2 436	030	2 118	318	799
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	12 436	048	12 118	318	799
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	1 295	070		1 295	1 295
	Créances (2) — Autres * (3)	072	2 461	074		2 461	2 437
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			5 366
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	3 756	098		3 756	9 098
	Total général (I+II)	110	16 191	112	12 118	4 074	9 897

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	900	900
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	90	90
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134	4 374	10 969
Résultat de l'exercice	136	(3 106)	(6 595)
Provisions réglementées	140		
Total I	142	2 258	5 364
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	518	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	600	3 131
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 200)	172	697	1 402
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	1 816	4 533
Total général (I + II + III)	180	4 074	9 897

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° MPCONS en Euros

EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET ASSOCIES

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL MANAGEMENT PROJECT CONSULTING

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2017	Exercice N-1 clos le 31 12 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	4 715
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	1 019 / 54 081
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	1 020 / 58 796
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	2 633
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	396 / 27 990
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	579 / 4 264
	Rémunérations du personnel *		250	17 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	2 670 / 12 501
	Dotations aux amortissements *		254	481 / 1 932
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	4 126 / 66 820
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(3 106) / (8 024)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	1 525
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	96
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(3 106) / (6 595)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 : 3 106

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)					324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CIF (art 44 undecies) 990
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance née au report en arrière du déficit	346	
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1, Déficit col. 2)					352	354 : 3 106
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)					356	
	Déficits antérieurs reportables : * 5 606 dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS (Bénéfice col. 1, Déficit col. 2)					370	372 : 3 106

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° MPCONS en Euros

EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET ASSOCIES

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : EURL MANAGEMENT PROJECT CONSULTING

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

3 **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

DGFiP N° 2033-C 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL MANAGEMENT PROJECT CONSULTING

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	10 000	412		414		416	10 000	10 000
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 436	472		474		476	2 436	2 436
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	12 436	492		494		496	12 436	12 436

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500	10 000	502		504		506	10 000
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 637	562	481	564		566	2 118
TOTAL		570	11 637	572	481	574		576	12 118

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

QUADRATUS Informatique

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL MANAGEMENT PROJECT CONSULTING

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	5 606
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	5 606
Déficits de l'exercice	860	3 106
Total des déficits restant à reporter	870	8 712

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	2 670
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	204
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	124
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : EURL MANAGEMENT PROJECT CONSULTING 31/12/2017

Détail des Autres Imputations		

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

5

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise : EURL MANAGEMENT PROJECT CONSULTING			Néant [x]*
Exercice ouvert le : 01/01/2017	et clos le : 31/12/2017	Durée en nombre de mois	1 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produitean		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Période de référence	024		160		
Date de cessation					

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017 N° SIRET 79350772400011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL MANAGEMENT PROJECT CONSULTING

ADRESSE (voie) 2 ALLEE DE LA SOLIDARITE

CODE POSTAL 91000 VILLE EVRY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	60

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme | Nom patronymique PETIT | Prénom(s) CHRISTELLE | Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 60

Naissance : Date 120581 | N° Département 52 | Commune CHAUMONT | Pays FRANCE

Adresse : N° 2 | Voie ALLEE DE LA SOLIDARITE | Code postal 91000 | Commune EVRY | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2017

N° SIRET 79350772400011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL MANAGEMENT PROJECT CONSULTING

ADRESSE (voie) 2 ALLEE DE LA SOLIDARITE

CODE POSTAL 91000 VILLE EVRY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
44860000 CHARGES À PAYER			259.00
31/12/2017 OD CFE SOLDE 2017		259.00	

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
20500000	CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	10 000	10 000		
28050000	CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	10 000-	10 000-		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		318	799	481-	60. 21-
21830000	MATÉRIEL BUREAU , INFORMATIQUE	2 436	2 436		
28183000	AMORT. MAT. BUREAU & INFORM.	2 118-	1 637-	481-	29. 37-
TOTAL I		318	799	481-	60. 21-
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 295	1 295		
41100000	CLIENTS	1 295	1 295		
AUTRES CREANCES		2 461	2 437	24	0. 98
43110000	RSI	2 336	2 336		
44562000	T.V.A. SUR IMMOBILISATIONS	1	1		
44566000	T.V.A. S AUTRE BIEN ET SERVICE	124	0	124	NS
44586000	TAXES SUR FACTURES NON PARVENU		100	100-	100. 00-
DISPONIBILITES			5 366	5 366-	100. 00-
51210000	CIC		5 366	5 366-	100. 00-
TOTAL II		3 756	9 098	5 342-	58. 72-
TOTAL GENERAL		4 074	9 897	5 823-	58. 84-

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		900	900		
10130000	CAP. SOUSCRIT APPELÉ, VERSÉ	900	900		
RESERVE LEGALE		90	90		
10610000	RÉSERVE LÉGALE	90	90		
REPORT A NOUVEAU		4 374	10 969	6 595-	60. 12-
11000000	REPORT À NOUVEAU(SOLDE CRÉDIT)	4 374	10 969	6 595-	60. 12-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		3 106-	6 595-	3 488	52. 90
TOTAL I		2 258	5 364	3 106-	57. 91-
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		518		518	
51210000	CIC	518		518	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		600	3 131	2 531-	80. 84-
40100000	FOURNISSEURS	600	2 531	1 931-	76. 29-
40810000	FOURNISSEURS		600	600-	100. 00-
AUTRES DETTES		697	1 402	704-	50. 25-
41100000	CLIENTS	0		0	
44551000	T.V.A. À DÉCAISSER		1 152	1 152-	100. 00-
44571200	TVA 20%	204	215	11-	5. 24-
44860000	CHARGES À PAYER	259		259	
45510000	MME PETIT	200		200	
46700000	NOTE DE FRAIS MME PETIT	34	34		
TOTAL III		1 816	4 533	2 717-	59. 94-
TOTAL GENERAL		4 074	9 897	5 823-	58. 84-

EURL MANAGEMENT PROJECT CONSULTING
91000 EVRY

DETAIL LIASSE 2033-B

		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES			4 715	4 715-	100. 00-
70700000	VENTES DE MARCHANDISES		4 715	4 715-	100. 00-
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		1 019	54 081	53 063-	98. 12-
70600000	PRESTATIONS DE SERVICES	1 019	29 468	28 450-	96. 54-
70601000	FORMATION		9 510	9 510-	100. 00-
70610000	PS CONSEILS		5 770	5 770-	100. 00-
70620000	PS FORMATION		8 960	8 960-	100. 00-
70820000	COMMISSIONS ET COURTAGES		373	373-	100. 00-
AUTRES PRODUITS		1		1	
75800000	PRODT DIVERS GESTION COURANTE	1		1	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 020	58 796	57 776-	98. 27-
ACHATS DE MARCHANDISES			2 633	2 633-	100. 00-
60700000	ACHATS DE MARCHANDISES		2 633	2 633-	100. 00-
AUTRES CHARGES EXTERNES		396	27 990	27 594-	98. 58-
60630000	FOURNIT ENTRETIEN PETIT ÉQUIPT		181	181-	100. 00-
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		271	271-	100. 00-
61351000	HEBERGEMENT LOGICIEL SELLSY		589	589-	100. 00-
61600000	PRIMES D'ASSURANCES		99	99-	100. 00-
61640000	ASSUR RISQUES D'EXPLOITATION		829	829-	100. 00-
62200000	RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRE	179	10 637	10 458-	98. 31-
62260000	HONORAIRES COMPTABLES	300-	3 769	4 069-	107. 96-
62340000	CADEAUX À LA CLIENTÈLE		63	63-	100. 00-
62510000	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	27	1 624	1 597-	98. 34-
62510100	INDEMNITES KILOMETRIQUES		8 455	8 455-	100. 00-
62570000	RÉCEPTIONS		715	715-	100. 00-
62600000	FRAIS POSTAUX		51	51-	100. 00-
62610000	FRAIS TELEPHONE		381	381-	100. 00-
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉ	490	326	164	50. 43
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		579	4 264	3 685-	86. 42-
63300000	IMPÔTS, TAXES VERSTS ASSIMILÉS		95	95-	100. 00-
63510000	CFE	579	640	61-	9. 53-
63771000	CSG DEDUCTIBLE		2 636	2 636-	100. 00-
63772000	CSG RDS NON DEDUCTIBLE		893	893-	100. 00-
REMUNERATIONS DU PERSONNEL			17 500	17 500-	100. 00-
64400000	RÉMUNÉRAT. TRAVAIL EXPLOITANT		17 500	17 500-	100. 00-
CHARGES SOCIALES		2 670	12 501	9 831-	78. 64-
64610000	COTISATION RSI MME PETIT	2 670	11 805	9 135-	77. 38-
64640010	COT. CIC: TNS PREV. ITT+IPT+RE		560	560-	100. 00-
64640020	COT.CIC : TNS PREV. CAPITAL		136	136-	100. 00-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		481	1 932	1 451-	75. 11-
68111000	DOT.AMORT IMMOB INCORPORELLES		1 111	1 111-	100. 00-
68112000	DOT. AMORT. IMMOB CORPORELLES	481	821	340-	41. 42-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		4 126	66 820	62 694-	93. 83-

EURL MANAGEMENT PROJECT CONSULTING
91000 EVRY

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	3 106-	8 024-	4 917	61. 29
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 525	1 525-	100. 00-
77800000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 525	1 525-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		96	96-	100. 00-
67120000 PÉNALITÉ, AMENDE FISC.PÉNALITÉ		96	96-	100. 00-
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	3 106-	6 595-	3 488	52. 90

MANAGEMENT PROJECT CONSULTING
EURL au capital de 900 euros
2 allée de la solidarité
91000 EVRY
RCS EVRY – SIRET 793 507 724 00011

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
DU 30.06.2018

Exercice clos au 31.12.2017

Le trente juin deux mille dix-huit à 16h00
Madame Christelle PETIT,
demeurant 2 allée de la solidarité à EVRY (91000)

Propriétaire de la totalité des 60 parts de 15 euros chacune composant le capital social de la Société MANAGEMENT PROJECT CONSULTING,

- Associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seule Gérante de la Société, MANAGEMENT PROJECT CONSULTING, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31.12.2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2017
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- la ratification de la rémunération de la gérance
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE Décision - Approbation des comptes

L'associée unique, ayant pris connaissance du rapport de gestion approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017, lesdits comptes se soldant par une perte 3 106 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

cp

MANAGEMENT PROJECT CONSULTING
EURL au capital de 900 euros
2 allée de la solidarité
91000 EVRY
RCS EVRY – SIRET 793 507 724 00011

DEUXIEME Décision - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3 106 euros de la manière suivante :

Origine
- Report à nouveau antérieur : 4 374 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : 3 106 euros.

Affectation
- Au report à nouveau, soit 3 106 euros
- Solde report à nouveau : 1 208 euros

Rappel des dividendes distribués
L'associée unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME Décision - Conventions réglementées

Convention réglementée conclue au cours d'exercices précédents et dont l'exécution se poursuit au cours de l'exercice clos

. Prise en charge par la société des cotisations de la Gérante au titre de l'exercice 2017
Montant : 2 670 euros

QUATRIEME Décision – Ratification de la rémunération de la gérance

L'associée unique décide de ratifier la rémunération annuelle allouée à la gérance pour l'exercice pour un montant de 0 euros.

CINQUIEME Décision - Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir des formalités

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Madame Christelle PETIT



MANAGEMENT PROJECT CONSULTING
EURL au capital de 900 euros
2 allée de la solidarité
91000 EVRY
RCS EVRY – SIRET 793 507 724 00011

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2017

Madame Christelle PETIT, associée unique et gérante de la société MANAGEMENT PROJECT CONSULTING, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2017, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous enregistrons une baisse de notre chiffre d'affaires qui est de 1 K€ contre 59 K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de la mise en sommeil de la société, les charges d'exploitation de la société ont nettement diminuées du fait de la non rémunération du gérant. Cependant, il subsiste des charges sociales minimales attachées au statut du gérant.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous réfléchissons à une réorientation de la société en évaluant un nouveau marché et un potentiel de prospect.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'EURL MANAGEMENT PROJECT CONSULTING ne détient ni filiale ni participation.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31.12.2017

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 019 euros contre 58 796 euros au titre de l'exercice précédent

CP

• Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 020 euros contre 58 796 euros au titre de l'exercice précédent ;

• Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 4 126 euros contre 66 820 euros au titre de l'exercice précédent ;
• Le résultat d'exploitation ressort en perte de 3 106 euros contre une perte de 8 024 euros au titre de l'exercice précédent ;
•Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros contre un montant de 17 500 euros de traitement et salaire au titre de l'exercice précédent ;
•Le montant des charges sociales s'élève à 2670 euros contre 12 501 euros au titre de l'exercice précédent ;
• Absence de salarié

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire

Compte tenu de l'absence d'un résultat financier, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort en perte à 3 106 euros contre une perte de 8 024 euros pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'absence de résultat exceptionnel au titre de l'exercice contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 1 429 euros au titre de l'exercice précédent, de l'absence d'impôt sur les bénéfices, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 3 106 euros contre une perte de 6 595 euros au titre de l'exercice précédent ;

Au 31.12.2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 4 074 euros contre 9 897 euros pour l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3 106 euros de la manière suivante:

Origine
- Report à nouveau antérieur : 4 374 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : 3 106 euros.

Affectation
- Au report à nouveau, soit 3 016 euros
- Solde du report à nouveau : 1 268 euros

MANAGEMENT PROJECT CONSULTING
EURL au capital de 900 euros
2 allée de la solidarité
91000 EVRY
RCS EVRY – SIRET 793 507 724 00011

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles223 quater et223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associée associée unique

Convention réglementée conclue au cours d'exercices précédents et dont l'exécution se poursuit au cours de l'exercice :

. Prise en charge par la société des cotisations de la Gérante au titre de l'exercice 2017
Montant : 2 670 euros

RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'associée unique ratifie la rémunération allouée à la gérante pour l'exercice 2017 pour la somme de 0 euros.

Fait à Evry
Le 1er juin 2018

Madame Christelle PETIT

